

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024/12/8

Date de la convocation : 13 décembre 2024	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h25	Acte exécutoire à compter du : 20 décembre 2024	Affichée en Mairie le : 20 décembre 2024
--	--	---	--

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s (21)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KRAOUCHE Bakhta	M. IAFRATE Michel
M. RISSER Charles	Mme OUTOMURO Clotilde	Mme MOLINA Angélique
Mme WAGNER Veronica	Mme KEUVREUX Anita	M. PELTIER Xavier
Mme MACAIGNE Christèle	Mme COLOMBEY Fabienne	M. DOLBEAU Jonathan
M. MARRELLA Vincent	M. CHARO Michel	Mme INTERRANTE Rose Marie
Mme MUHLMANN Aude	M. RUPPERT José	M. VILLA Victor
M. DUMON Joël	Mme DA ROCHA Maria	Mme STEINBACH Danielle

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

M. Didier NOBILE procuration à M. RISSER Charles
M. SAUDRY Thierry procuration à Mme MACAIGNE Christèle
M. BARBARAS Pascal procuration à M. DUMON Joël
Mme BALZER Lise procuration à Mme WAGNER Veronica
Mme GATTO Josiane procuration à Mme INTERRANTE Rose Marie
M. BEN ARIF Samir procuration à M. VILLA Victor

Était absent(e)s excusé(e)s (2)

Mme BENCI Monique
M. IORFIDA Serge

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

8. Montant indemnités musiciens.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 8 octobre 1992 révisant le montant exprimé en francs des indemnités attribuées aux membres de l'Harmonie Municipale « La Concordia ».

Afin de poursuivre les versements, à la demande de la trésorerie, il convient de les convertir en euros.

Monsieur le Maire propose de fixer en euros le montant des indemnités attribuées aux membres de l'Harmonie Municipale « La Concordia » comme ci-dessous :


	Répétitions	Sorties	Prime d'assiduité
Musiciens	2.29 €	7.62 €	7.62 €
Apprentis	1.14 €	3.81 €	7.62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de convertir en euros le montant des indemnités attribuées aux membres de l'Harmonie Municipale « La Concordia » comme ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 20 décembre 2024

Le Maire,


Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU